

Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 août 2021

L'assemblée générale s'est tenue dans la salle des fêtes de Champeaux et la Chapelle Pommier (Mareuil-en-Périgord) le 9 août 2021.

Etaient présentes 12 personnes membres de l'association, dont le bureau, et 4 membres avaient donné pouvoir à des membres présents.

Ordre du jour :

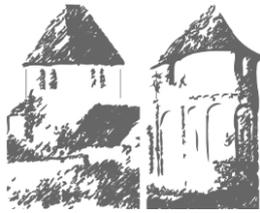
- Rapport moral et d'activité du Président (communiqué préalablement aux membres de l'association)
- Rapport financier du trésorier (idem)
- Fixation du montant de la cotisation 2022
- Projets de l'association
- Propositions des adhérents et questions diverses

Le Président, Philippe Hériard, déclare l'Assemblée générale ouverte à 10h45.

Rapport moral et d'activité

Suite à la communication du rapport moral et d'activité par le Président, quatre points sont spécifiquement discutés :

- Il est suggéré que l'association soit informée des différents offices se tenant à l'église de Champeaux, afin qu'elle puisse mettre en bonne place des bulletins d'adhésion, voire assurer une présence ayant pour objectif d'informer les participants sur nos activités. Des dispositions sont prises par Vincent Alexandre, vice-président, pour le faire lors d'une cérémonie prévue le lendemain.
- Annick de Coatpont fait remarquer que des véhicules se garent régulièrement devant l'Eglise ; y-t-il un moyen de mettre fin à cette pratique ?
- La restauration de la porte de la sacristie a fait apparaître une couronne de France aux pieds de l'abbesse. Les informations à notre disposition étant parcellaires, l'association tentera des recherches historiques complémentaires (amicales et sans frais) sur cette « figure » de Saint Martin de Champeaux.



-Afin de toucher le public anglophone, il est suggéré de mettre à jour puis de traduire la brochure de l'association.

Rapport financier

Suite à la lecture commentée du rapport financier par Dominique Nasse, trésorier, il est proposé que le montant de la cotisation soit conservé à 10 euros.

Mise au vote

Le rapport moral et d'activité, le rapport financier, et le maintien de la cotisation à 10 euros sont adoptés à l'unanimité.

Projets 2022

Catherine de Goursac propose l'organisation d'un concert en 2022, si les conditions sanitaires le permettent. Le principe est accepté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

L'assemblée générale élit à l'unanimité Catherine de Goursac au Conseil d'administration. Celui-ci entérine cette élection qui comble une vacance.

En conséquence, le bureau nomme dès maintenant Catherine de Goursac « animatrice projets ». (La prochaine mise à jour des statuts créera cette fonction au bureau).

L'ordre du jour ayant été intégralement traité, et plus personne ne demandant la parole, Le président clôt l'assemblée générale à 11h45. Elle est suivie d'un verre de l'amitié.

Procès-verbal rédigé à Champeaux et la Chapelle Pommier, commune de Mareuil en Périgord, le 28 août 2020.

Philippe Hériard

Président

Sylvie Hériard

Secrétaire